



PROJET ÉDUCATIF LOCAL
Ville de Mitry-Mory
2018

INTRODUCTION

Le Projet Éducatif Local (PEL) de Mitry-Mory est le document cadre définissant les grandes orientations de l'action éducative de la commune en direction des enfants et des jeunes mytriens.

Le Projet Éducatif Local de Mitry-Mory a pour ambition de se situer dans une **approche globale** de l'Éducation en :

- ☒ couvrant toutes les tranches d'âge de la petite enfance à l'âge adulte,
- ☒ prenant en compte l'ensemble des temps éducatifs de l'Enfant qu'ils soient périscolaires, scolaires voire familiaux.

C'est pourquoi l'ensemble des services de la Ville directement ou indirectement touchés par la question éducative ont été mobilisés tout au long de la démarche d'élaboration du PEL dans l'optique de :

- ☒ plus de transversalité entre les services municipaux,
- ☒ participation des parents, des enfants et des jeunes,
- ☒ coopération avec les partenaires municipaux et l'Éducation nationale.

Deux instances de travail ont ainsi été constituées :

☒ **Le Groupe Elus** réunissant l'ensemble des élus concernés directement ou indirectement par la question éducative (enfance et vacances, enseignement et vie scolaire, culture, affaires sociales, jeunesse, ...). Il a été en charge d'élaborer le volet politique du projet, de participer à la définition du schéma de développement, et de valider les différentes étapes de travail.

☒ **Le Groupe Technique** composé des responsables des services municipaux impliqués dans l'élaboration du projet éducatif (direction de l'éducation, service enfance service des sports, service culture, service vie des quartiers, service jeunesse, ...). Il a été mobilisé dans le suivi de la démarche, dans l'enrichissement du diagnostic du territoire et dans l'élaboration du projet stratégique.

En vue de compléter l'analyse des besoins et d'enrichir le projet stratégique, une consultation des jeunes et des parents a été organisée via la diffusion d'une enquête par questionnaire .

Les questionnaires permettaient ainsi d'obtenir des informations sur les pratiques des jeunes hors temps scolaires et de recueillir les perceptions des jeunes et des parents sur l'offre actuelle. Ils ont également été l'occasion de recueillir des suggestions pour améliorer l'action éducative et renforcer l'implication des parents et des jeunes dans la vie du territoire. Deux questionnaires distincts ont ainsi été élaborés et diffusés aux parents et collégiens *via* les établissements scolaires du primaire et le collège Paul Langevin courant novembre 2016. Cette vaste consultation a remporté un grand succès de par la forte participation des familles et des jeunes collégiens qui ont tous démontré leur souhait d'être acteurs de l'action éducative de demain.

PORTRAIT DE LA POPULATION DE MITRY-MORY

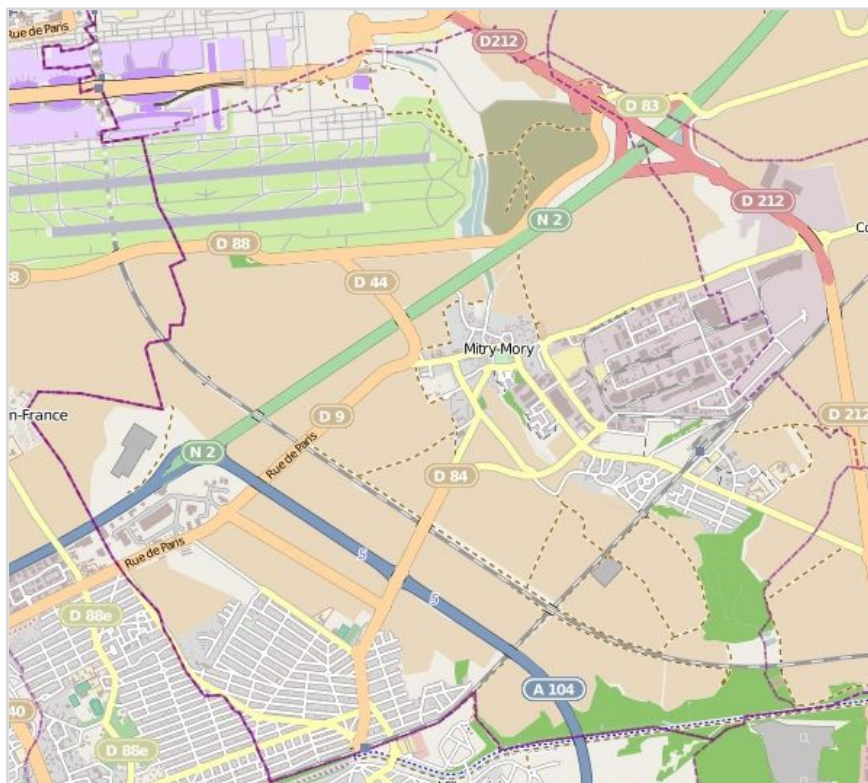
Caractéristiques spatiales de Mitry-Mory : une ville physiquement morcelée

La Ville de Mitry-Mory est située à 25 kms au Nord-Est de Paris, limitrophe du département de la Seine-Saint-Denis.

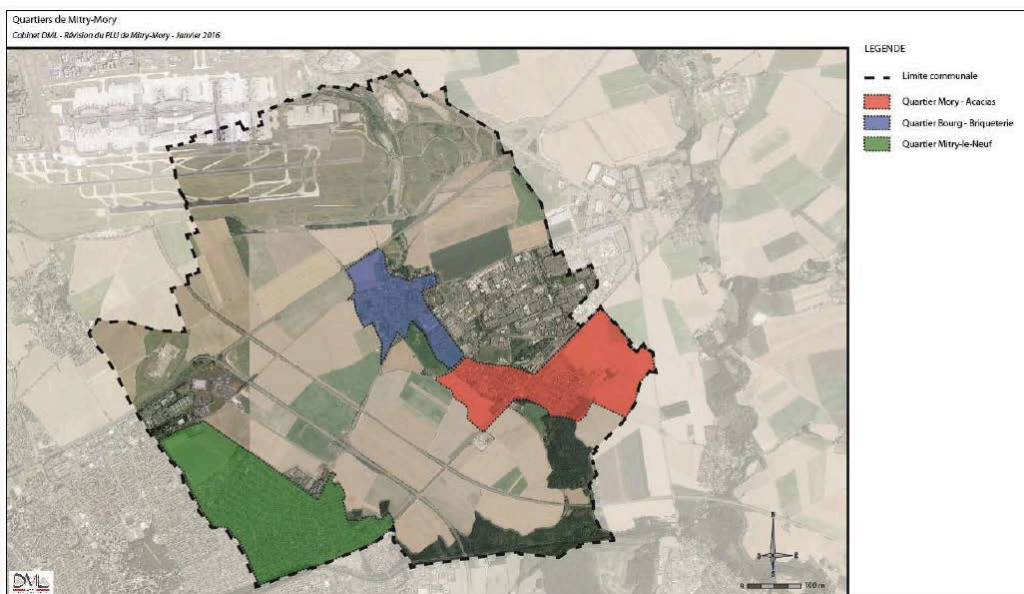
Dans les années 50, Mitry-Mory a connu un **important phénomène d'urbanisation** qui a considérablement modifié les caractéristiques de sa population avec la multiplication des petites cités d'immeubles collectifs bas dans le quartier de Mitry-le-Neuf. Dans les années 70 l'arrivée de l'aéroport Charles de Gaulle, le développement de la Zone industrielle Mitry-Compans, et des grandes infrastructures de transport ont marqué profondément le paysage de la ville. La commune a enfin connu une nouvelle évolution dans les années 90 avec la création de la Zone d'Aménagement Concernée (ZAC) des Acacias. **La ville passe ainsi d'une commune rurale à une commune urbaine et voit sa population augmenter de 50% en 50 ans.**

Ces différentes phases d'aménagement ont marqué la morphologie du territoire qui est en ceci particulier qu'il est **séparé par des axes** routiers (notamment la N2 et l'A104), **des lignes de chemin de fer** (TGV et RER B) **et des lignes énergétiques**. Il est en outre constitué **d'espaces industriels** occupants une grande partie de sa superficie (avec notamment l'implantation de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle au Nord).

La Ville de Mitry-Mory est divisée en **trois quartiers principaux : Bourg-Briqueterie, Mory/Acacias et Mitry-Le-Neuf.**



Source : carte-france.info - Plan de Mitry-Mory



Source : PLU de Mitry-Mory

Les trames urbaines par quartiers de Mitry-Mory

Mitry-Bourg : environ 85 hectares (hors ZI), pour 20% de la population en 2012

À Mitry-Bourg, le bâti dégage **des cœurs d'îlots à l'occupation disparate, où dominent les jardins privatifs** rarement visibles depuis la rue. Le réseau de voiries a conservé son caractère vernaculaire, avec ses rues étroites et irrégulières, des trottoirs peu larges et des placettes peu valorisées. Seules trois rues anciennes du cœur de Bourg permettent encore aujourd'hui la traversée du Ru des Cerceaux (cours d'eau) sans quitter le tissu urbain.

Mory Acacias : environ 100 hectares (hors ZI), 20% de la population en 2012

Mory, pourtant rattaché à Mitry il y a plus de 170 ans a conservé son caractère de **quartier à part entière**, du fait de la **coupure urbaine encore existante aujourd'hui**, et de **l'orientation du bâti**, tourné vers l'intérieur de l'ancien hameau.

Mitry Le Neuf : environ 240 hectares (hors ZA), 60% de la population en 2012

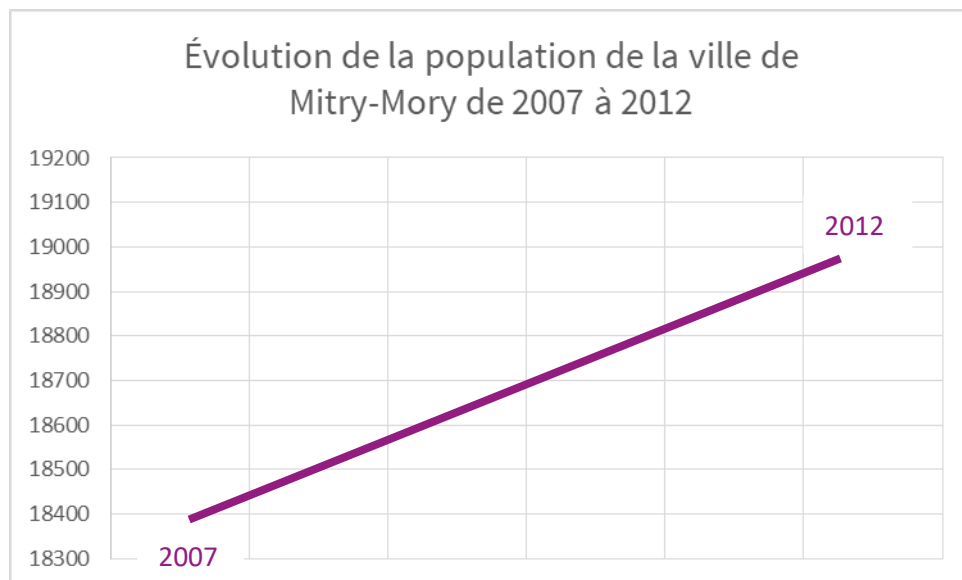
Vaste étendue de **pavillons alignés** les uns derrière les autres, sans hiérarchie en dehors de l'axe de la D84 (principalement avenue de Verdun), qui constitue une **polarité commerciale avec le secteur à proximité immédiate de la Gare de Villeparisis-Mitry-le-Neuf**. Dans ce secteur : traitement des espaces publics comme carrefour automobiles et non comme espaces publics pouvant valoriser le commerce et améliorer l'ambiance urbaine.

Dans le tissu pavillonnaire : **quasiment aucun espaces publics** (à part la place Pasteur qui accueille quelques commerces et un espace vert qui ferme la perspective par des arbres, et un semblant d'espace public à l'angle de l'avenue de la Bordière et de la rue Emile Zola ; une problématique qui a été identifiée par la commune puisque l'on constate le parti-pris de constituer un véritable espace de respiration dans l'extension ouest de Mitry-le-Neuf

Un territoire attractif

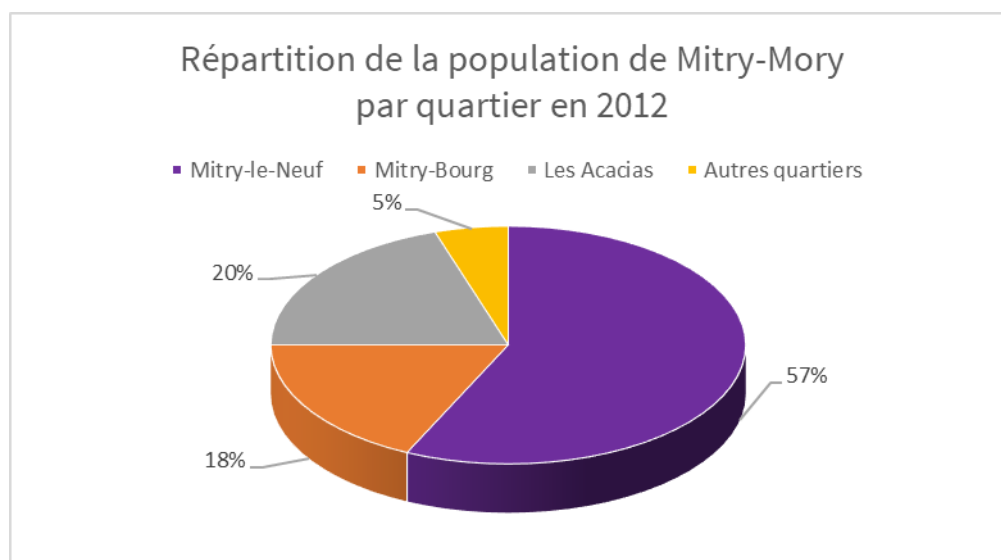
Une population de plus en plus jeune

La population de la Ville de Mitry-Mory n'a cessé d'augmenter depuis 2007. Elle atteint le nombre de 19 147 habitants en 2012. Cela correspond à une croissance de 4,35% de 2007 à 2012. Si cette croissance est bien supérieure à la moyenne nationale sur cette même période (2,57% entre 2007 et 2012), elle est en revanche légèrement inférieure à la moyenne départementale (4,99% entre 2007 et 2012).



Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

Le quartier de Mitry-le-Neuf est celui qui connaît la plus forte concentration urbaine, avec en 2012 près de 11000 habitants. Il est géographiquement tourné vers la ville de Paris, tandis que les deux autres se situent au Nord-Est du territoire et sont frontaliers des villages alentours.

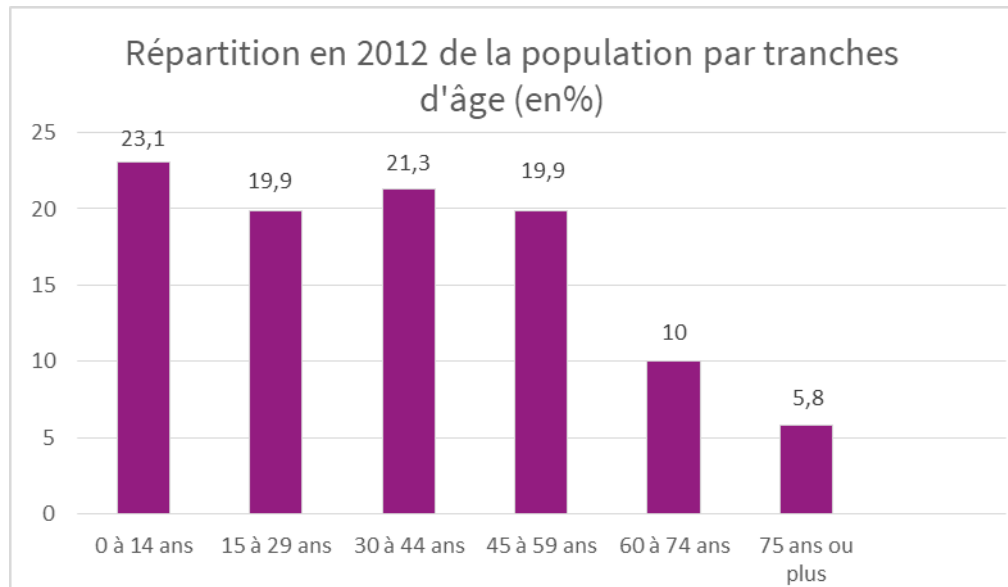


Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

En 2012, on note une **importante croissance démographique sur le quartier de Mitry-Le-Neuf**, dont la population passe de 10208 à 10938 habitants en cinq ans, soit une évolution de 7,15% **et sur le quartier des Acacias** qui connaît une hausse de près de 6% de sa population. **Le secteur de Bourg Briqueterie perd quant à lui de sa population**

(-6,5% entre 2007 et 2012).

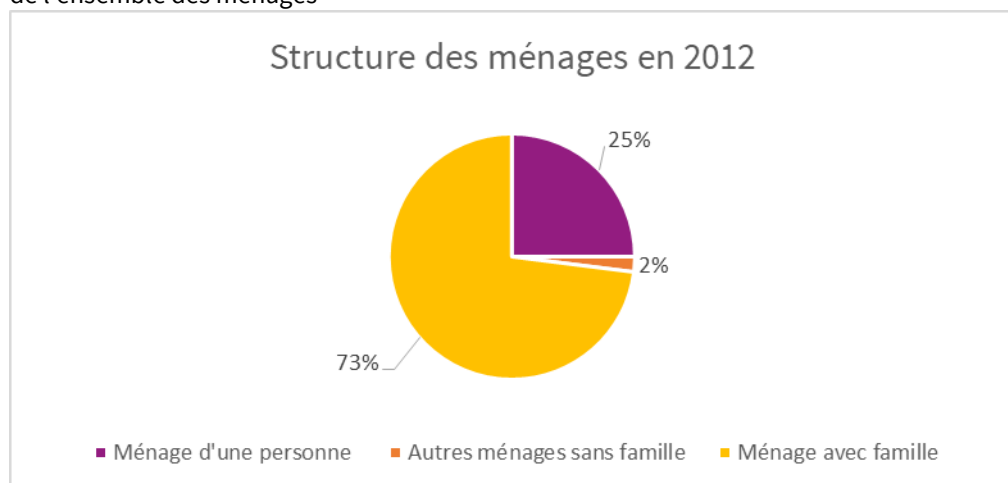
En 2012, la part des 0-29 ans représente 43 % de la population contre seulement 15,8% pour la part des 60 ans et plus. De ce point de vue la distribution de la population par tranches d'âge reflète les tendances départementales, tout en les accentuant (la part des 0-29 ans étant de 2,1% supérieure à Mitry-Mory et celle des 60 ans et plus de 3,3%). Autrement dit, **la population de Mitry-Mory se caractérise par le dynamisme de sa jeunesse**. De plus, la part des 0-29 ans y a augmenté de 0,3% depuis 2007. Le poids des jeunes de cette Ville ne cesse de croître.



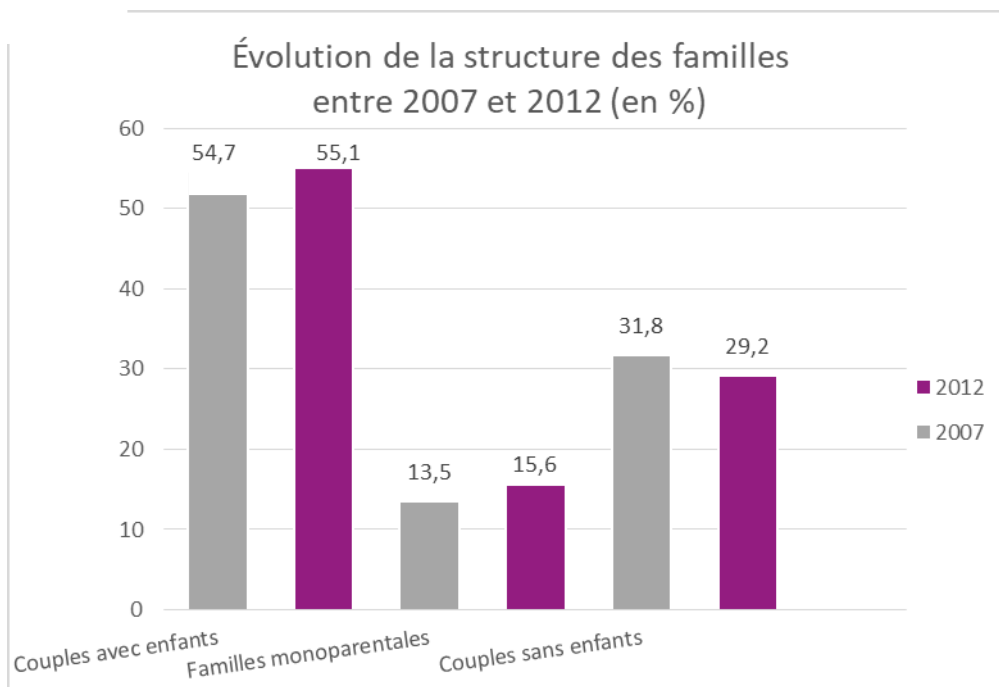
Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

Un territoire qui attire des familles avec enfants

Les familles (couple sans enfants, couple avec enfants, familles monoparentales) représentent la majorité des habitants de la commune. En effet, elles représentent 73% de l'ensemble des ménages



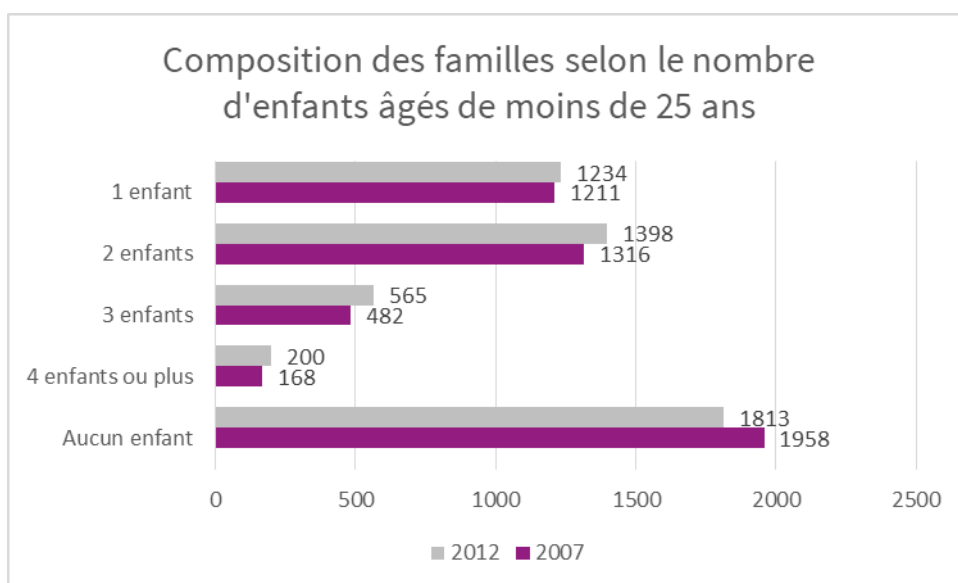
Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants



Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

En 2012, **les couples avec enfants représentent la majorité des familles (55,1%)**, suivies par les couples sans enfant (29,2%) et les familles monoparentales (15,6%).

Le taux de familles monoparentales est supérieur à la moyenne départementale (10,4%) mais inférieur à la moyenne nationale qui, en 2012, était de 22%. En cinq ans, le nombre de couples avec enfant(s) connaît une faible augmentation (+ 0,4% entre 2007 et 2012), à la différence du nombre de couples sans enfant, en légère baisse. **Le nombre de familles monoparentales a quant à lui augmenté de 2,1%**. Cette croissance est supérieure à celle du département S (+0,8%) et à celle de la France (+1,8%)



Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

En 2012, les familles sans enfant représentent 35% des familles, suivies par **les familles de deux enfants, qui représentent 27% des familles**. Ceux avec un enfant représentent 24% des familles, tandis que ceux avec 3 enfants représentent 11% des familles. Enfin, les familles ayant 4 enfants représentent 4% des familles.

La répartition des couples en fonction du nombre d'enfants a très peu bougé en pourcentages entre 2007 et 2012. Cependant, la part des couples avec deux enfants a augmenté de 1,2%. Plus significativement, c'est la part des familles ayant 3 enfants ou plus, qui a plus particulièrement augmenté entre 2007 et 2012 (+4%), aux dépens des couples sans enfants (-3,5%).

Les ménages de Mitry-Mory sont marqués par une **prédominance des familles avec enfants** sur l'ensemble du territoire et **l'augmentation du nombre d'enfants par familles**.

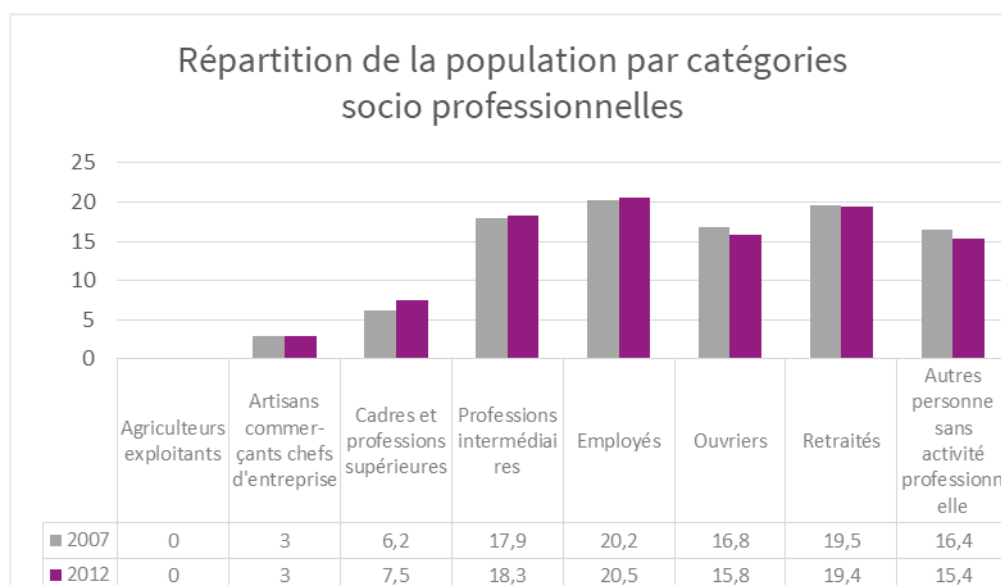
Un territoire marqué par la précarité des ménages

Un niveau de vie modeste

La population active est avant tout composée de **catégories socio-professionnelles modestes : 20,5% d'employés** 18,3% de professions intermédiaires et 15,8% d'ouvriers.

La majorité de la population fait partie de la catégorie socio-professionnelle des employés, que l'on soit en 2007 ou en 2012, avec en 2012, une proportion similaire à la proportion départementale (20,5% sur Mitry-Mory pour 19,9% sur le département). En revanche, la proportion d'ouvriers est supérieure à Mitry-Mory (15,8%) que sur le reste du département (12,6%). Elle a cependant légèrement baissé (de 1%) entre 2007 et 2012.

La proportion de cadres et professions dites « intellectuellement supérieures », est inférieure à Mitry-Mory (7,5%) que sur le reste du département (10,3%). Cette proportion est cependant supérieure à la moyenne nationale (5,5%) et est en hausse de 1% entre 2007 et 2012. La proportion des personnes sans activité professionnelle baisse quant à elle de 1% entre 2007 et 2012 pour s'établir à 15,4%, ce qui correspond à la moyenne départementale. Cette proportion est cependant bien supérieure à la moyenne nationale (11,9%) et nécessiterait d'être réactualisée afin de vérifier la dynamique actuelle.

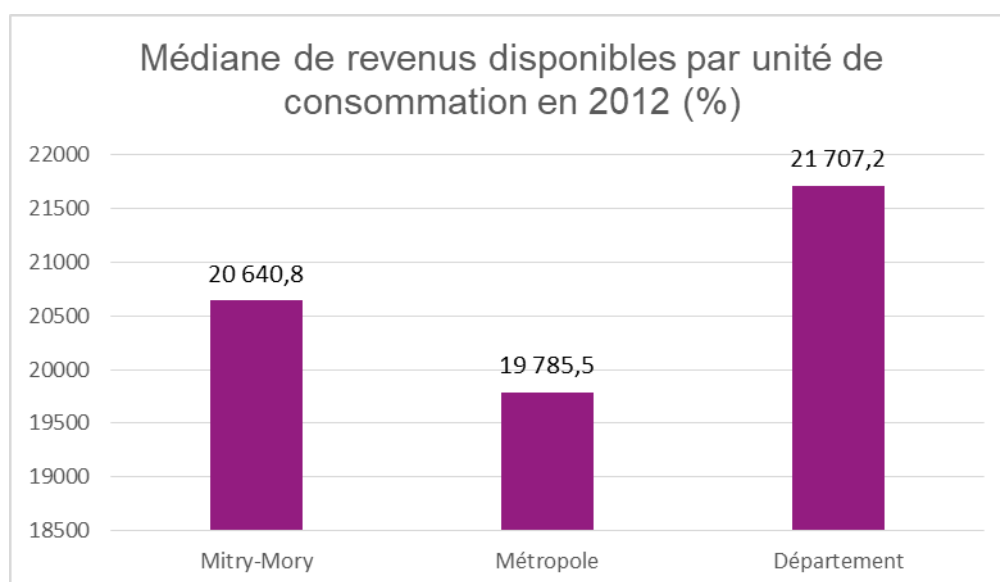


Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

Ménages fiscaux de l'année 2012	
Nombre de ménages fiscaux	6 936
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	19 537,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	20 641 €
Part des ménages fiscaux imposés en %	72,1

Source INSEE 2012

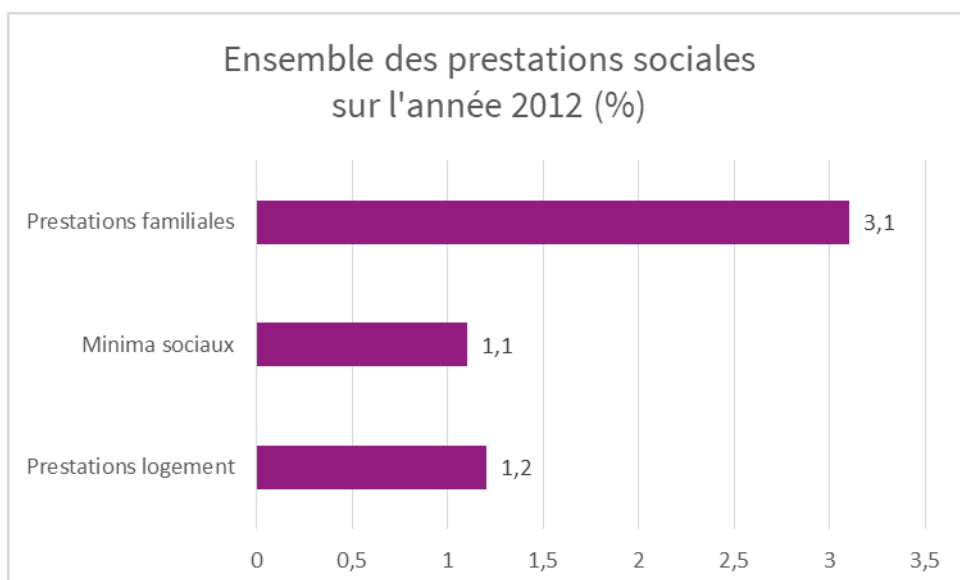
La médiane de revenu disponible par unité de consommation pour la Ville de Mitry-Mory s'élève à 20 640,8 euros. Cet indicateur est plus bas que celui concernant l'ensemble du département de la Seine-et-Marne mais il dépasse la médiane nationale. Autrement dit, **le revenu mensuel des habitants de Mitry-Mory s'élève en moyenne à 1 720 euros**, soit près de 90 euros de moins que sur l'ensemble du département et environ 71 euros de plus que le revenu mensuel moyen du territoire national.



INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

L'ensemble des prestations sociales représente 5,4% de l'ensemble de ses revenus disponibles versés sur l'année 2012. Cette proportion des prestations sociales est globalement plus élevée que sur l'ensemble du département (4,5%) et que la moyenne nationale (5%).

Par ailleurs, **ce sont les prestations familiales (3,1%) qui dominent le paysage des prestations sociales de Mitry-Mory.** De ce point de vue, la distribution des prestations sociales reflète les tendances nationales et départementales, tout en les accentuant, la part des prestations familiales de la Ville étant supérieure de près de 1% à celle de la France métropolitaine (2,2%). Cet indicateur n'est pas sans lien avec certaines de nos observations précédentes : le nombre de familles avec enfants est en constante augmentation, ainsi que le nombre de familles monoparentales (graphiques 4 et 5).



Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

La « fourchette » des revenus mensuels des habitants de Mitry-Mory varie ainsi entre **955€** pour la population la plus précaire et **2 847€** pour les déciles de populations les plus riches. Ces chiffres, couplés du rapport interdécile, montrent une faible disparité des revenus.

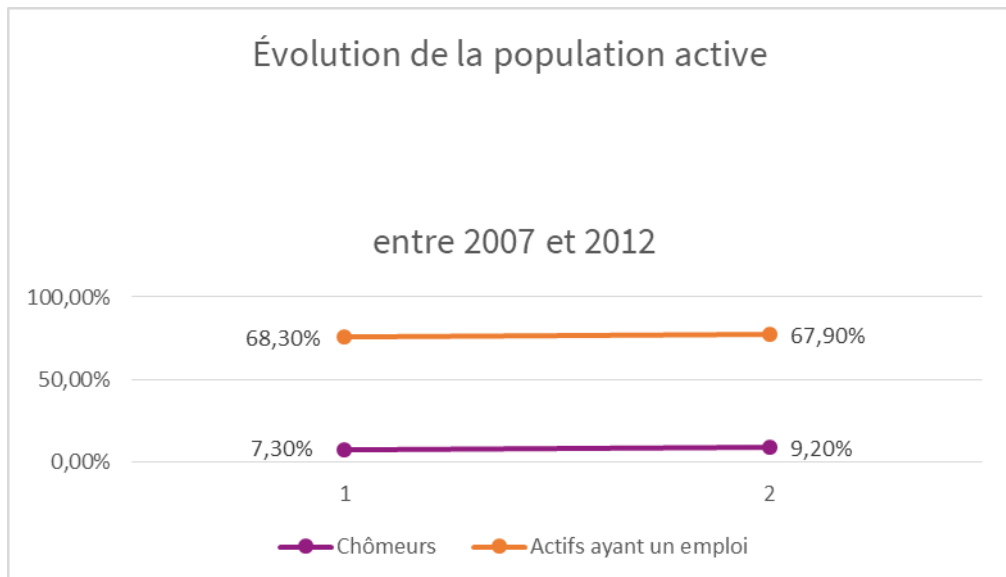
Distribution des revenus disponibles de l'année 2012	
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	20 641 €
Rapport interdécile (sans unité)	3
1 ^{er} décile	11 464 €
9 ^e décile	34 161 €

Source INSEE 2012

Cependant, les revenus moyens sont faibles, ainsi que permet de le constater la médiane de revenu disponible par unité de consommation (20 641 euros). Cette dernière équivaut à un revenu mensuel de 1 720 euros, somme non atteinte par plus de la moitié de la population de Mitry-Mory. En d'autres termes, au moins un à deux déciles de population, soit **20% de la population**, se trouve en situation de **précarité économique**.

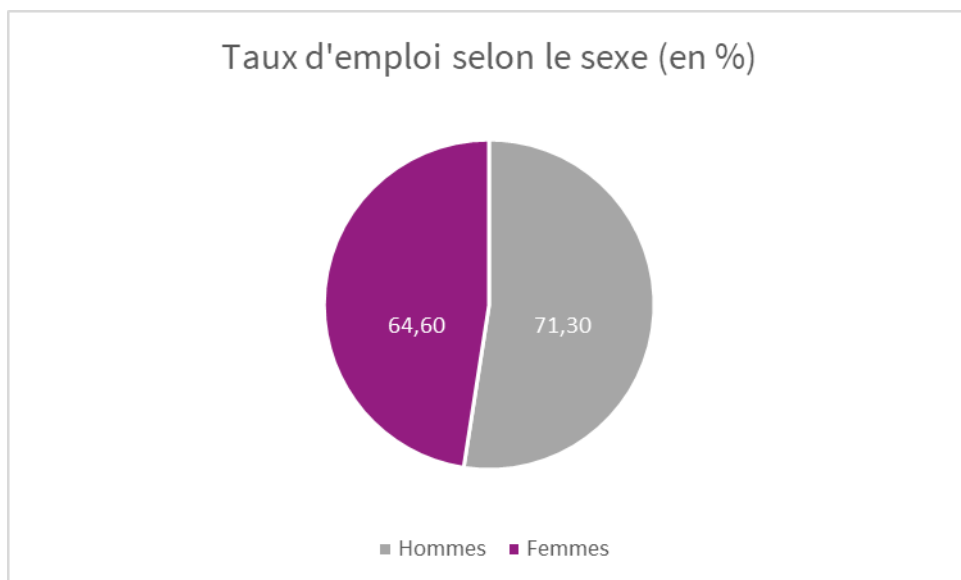
Un taux d'emploi relativement élevé

Entre 2007 et 2012, la part de la population active occupant un emploi est en légère baisse. Le **pourcentage de chômeurs**, quant à lui, connaît une **augmentation de près de 2% en cinq ans**.

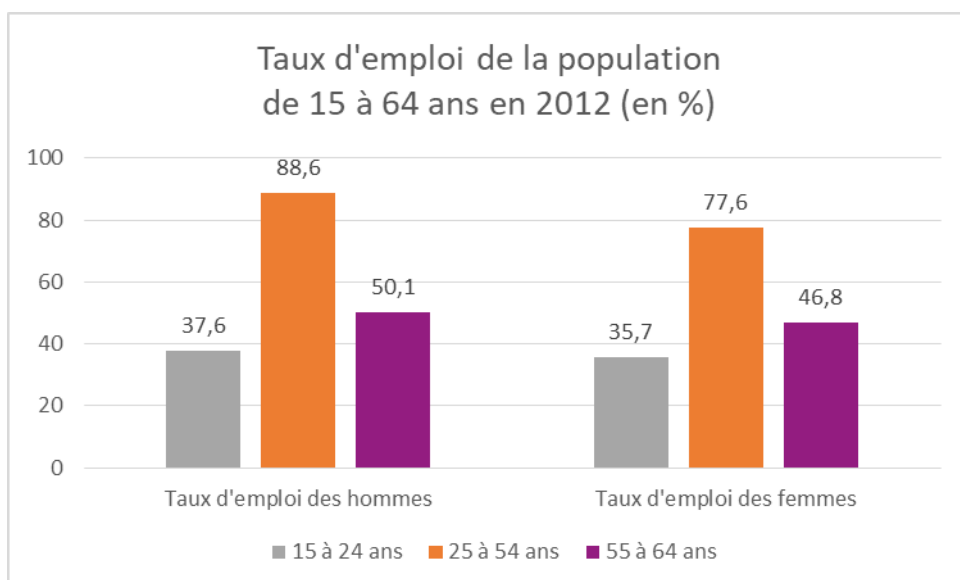


Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

En 2012 à Mitry-Mory, **le taux d'emploi des 25-54 ans est largement supérieur à celui des autres tranches d'âge**. A n'importe quel âge, ce taux est plus important pour les hommes que pour les femmes. On observe en effet un écart d'environ 7% dans la distribution des emplois entre les hommes et les femmes. Cet écart confirme les tendances nationales et départementales : la différence du taux d'emploi entre les hommes et des femmes oscille entre 6,5% (Seine-et-Marne) et 6,9% (métropole), même si le taux d'emploi de l'ensemble de la population de la Ville (67,9 %) est supérieur à l'ensemble du territoire français (63,9%).

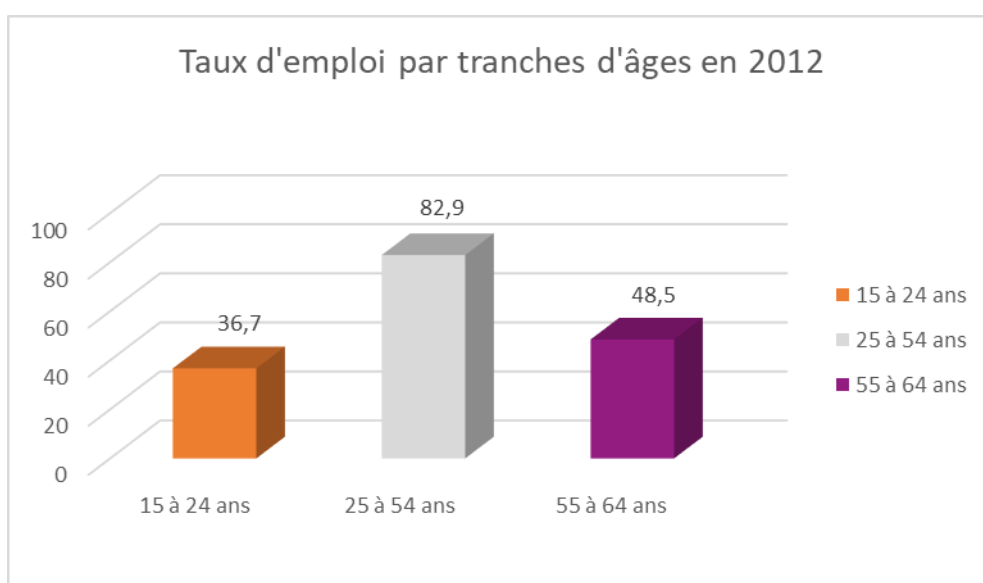


Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants



Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

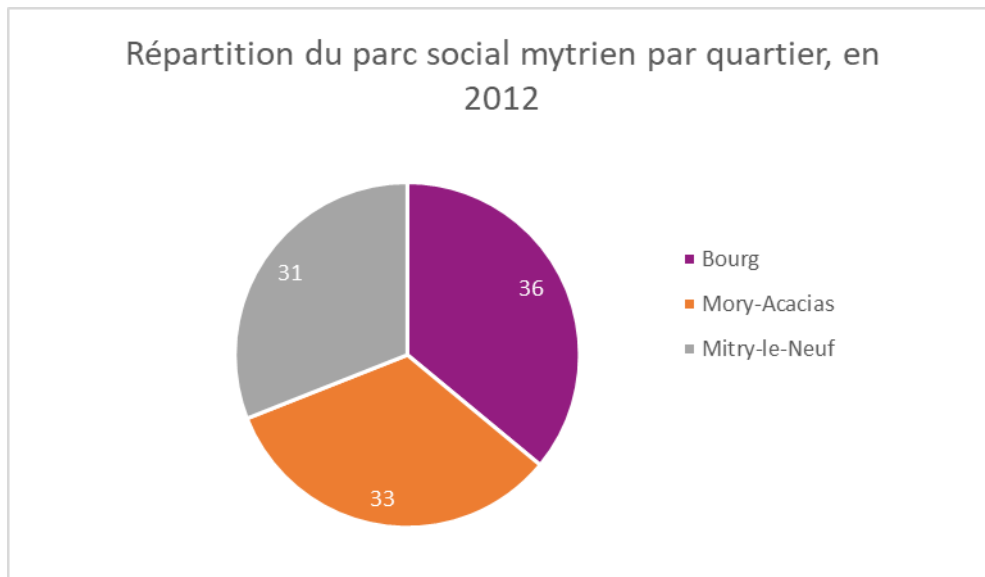
Bien que la population des 25 à 54 ans soit majoritaire dans la distribution des emplois et reflète en ce sens les tendances nationales et départementales, on note un **taux d'emploi de 36,7% pour les jeunes de 15 à 24 en 2012**, à Mitry-Mory. Cette proportion est largement supérieure à la moyenne nationale (28,8%) et dépasse de 2% le taux d'emploi des jeunes du département de la Seine-et-Marne.



Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

Un parc de logements sociaux présent sur l'ensemble des quartiers de la ville

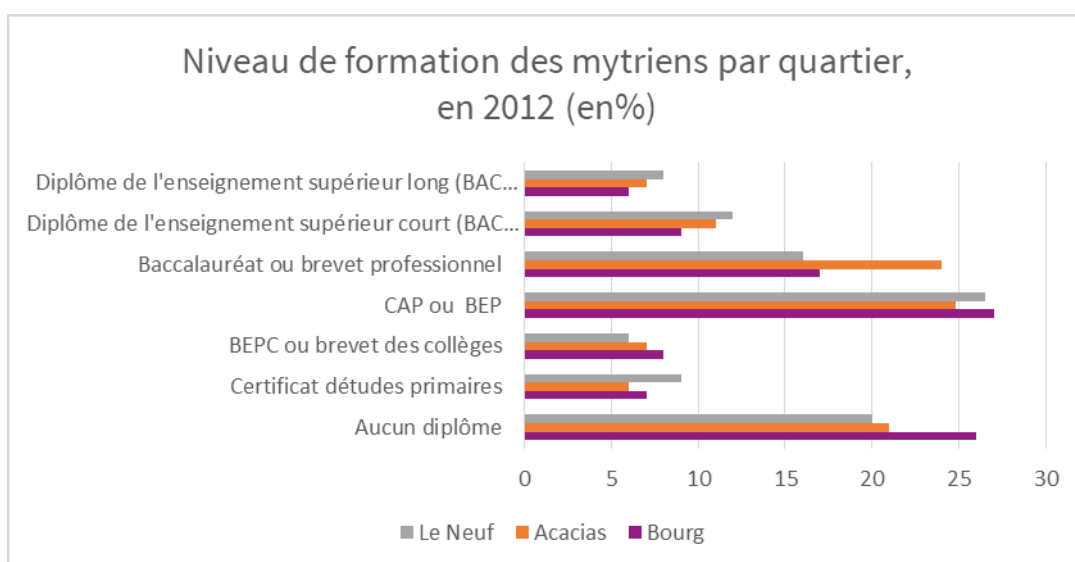
Le quartier de Mory-Acacias peut se distinguer entre le secteur des Acacias, à l'intérieur duquel on trouve 14% de logements sociaux, et la Cité des cheminots qui en accueille 19%. Le quartier du Bourg quant à lui est caractérisé par une surreprésentation de logements sociaux. En effet, alors que le quartier du Bourg accueille 19% de la population totale, il compte 1/3 des logements sociaux.



Source : PLU Mitry-Mory – Traitement cabinet FR Consultants

Un niveau de formation peu élevé et une tendance à la déscolarisation des jeunes

En 2012, 21,3 % de la population non scolarisée de plus de 15 ans ne possédait pas de diplôme, et 18,2% avaient un niveau Bac. Cependant on remarque une réalité variée selon les quartiers : Le Bourg-Briqueterie concentre une plus grande proportion de personnes sans diplôme que sur le reste du territoire (**25,5% au Bourg contre 20,6% à Mory- Acacias et 20,4% à Mitry-le-Neuf**). **En outre,** c'est dans le secteur de Mitry-Le-Neuf que le niveau de formation est le plus élevé. **Le quartier compte 21,5% de sa population en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur (12,5 à BAC +2 et 9% à BAC +5).** **En revanche, la part de diplôme de l'enseignement supérieur est la plus basse au quartier du Bourg (16,1%) et aux Acacias (18,9%)**



Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

En 2012 à Mitry-Mory, **très peu d'enfants sont déscolarisés entre l'école primaire et le collège (moins de 2%)**. Une légère baisse de la population scolarisée s'observe durant la période du lycée pour les 15-17 ans et au cours de laquelle on relève près de 4% de déscolarisation.

Population scolarisée en 2012, et répartition par tranches d'âge			
Tranches d'âge	Ensemble	Scolarisée	En %
2 à 5 ans	1 161	830	71,5
6 à 10 ans	1 495	1 478	98,8
11 à 14 ans	1 239	1 229	99,2
15 à 17 ans	800	769	96,2
18 à 24 ans	1 818	795	43,7
25 à 29 ans	1 188	35	3
30 ans ou plus	10 922	66	0,6

Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

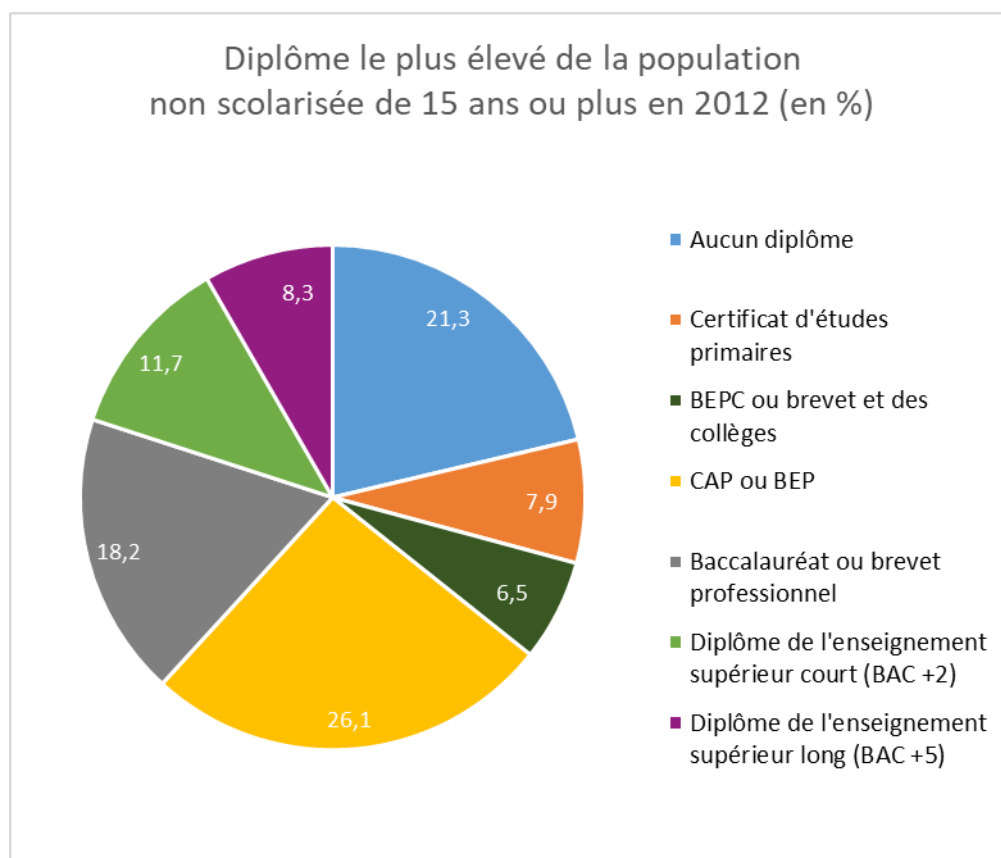
Cependant, **le décrochage scolaire de la population des 18-24 ans est considérable : le taux de déscolarisation explose pour s'élever à 56,3%**. Autrement dit, moins de la moitié de cette population en 2012 est intégrée à un milieu scolaire et/ou universitaire (43,7%). Cette proportion représente une différence de 8,4% avec la moyenne nationale, dont le taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans atteint 52,1%. Cet écart s'amenuise entre la Ville de Mitry-Mory et le département qui connaît lui aussi un décrochage scolaire plus élevé que la moyenne nationale. Néanmoins, la proportion de jeunes déscolarisés de 18 à 24 ans à Mitry-Mory est de près de 5% plus élevée que dans l'ensemble du département qui comprend un taux de déscolarisation de 51,4% pour cette même population.

La population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2012 possède globalement une majorité de diplômés issus de courtes études. Très peu d'entre elle s'est dirigée vers de longues études.

Notons que 35,7% de cette population n'a pas le diplôme du baccalauréat ou le brevet professionnel et parmi cette proportion de jeunes, 21,3% n'ont réellement aucun diplôme. 18,2% des non scolarisés de 15 ans ou plus ont arrêté leurs études juste après l'obtention du baccalauréat ou du brevet professionnel. En outre, 37,8% des 15 ans ou plus non scolarisés en 2012 ont choisi de poursuivre des études courtes après le lycée et ont obtenu soit un CAP ou un BEP (26,1%), soit un diplôme de l'enseignement supérieur court (11,7). Seuls une proportion de 8,3% s'est engagée dans la voie des longues études et possède, en 2012, un diplôme de l'enseignement supérieur long.

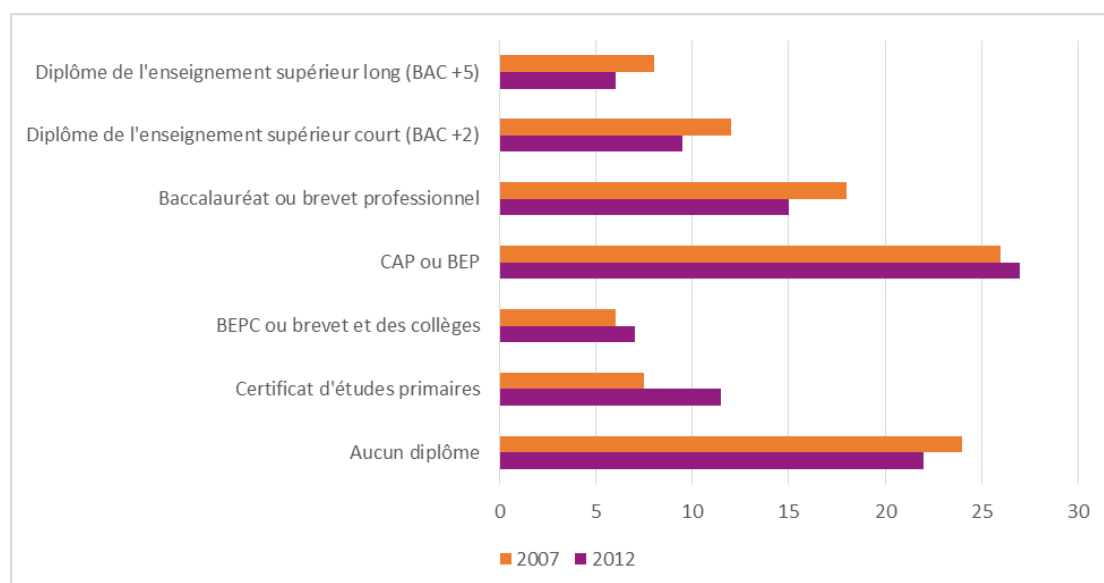
Signe encourageant, on observe entre 2007 et 2012 une **légère augmentation de diplômés** pour la population non scolarisée des 15 ans ou plus, qui concerne les

diplômes d'enseignement supérieur (court et long) et le diplôme du baccalauréat ou le brevet professionnel. Inversement, la part de personnes sans aucun diplôme diminue et il y a de moins en moins de jeunes dont le diplôme le plus élevé soit le CAP ou le BEP, le BEPC et le certificat d'études primaires.



Source INSEE 2012 – Traitement cabinet FR Consultants

Évolution du diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en%)



Source INSEE 2012

**Tableau récapitulatif des principales spécificités
par quartiers tirées de l'analyse des documents-ressources de la Ville**

	Mitry-le-Neuf	Mory/Acacias	Bourg/Briqueterie
Spécificités géographiques et démographiques	<ul style="list-style-type: none"> Des secteurs d'habitation plus « isolés » que d'autres dans le Nord du quartier Une population vieillissante Des infrastructures importantes, notamment dans le Sud du quartier Pôle socio-administratif et culturel 	<ul style="list-style-type: none"> Une cit� pavillonnaire assez ancienne (cit� « cheminote ») : un peu cloisonn�e et familles �tablies depuis longtemps Un nombre de familles monoparentales important Une cit� r�cente (quartier Mory-Acacias) Quartier coup� par une d�partementale P�le marqu� par la pr�sence des �tablissements du second degr� et les �quipements sportifs 	<ul style="list-style-type: none"> Le quartier de la Briqueterie : un quartier mixte ; « roulement de population et nombre �lev� de familles monoparentales Le quartier du Bourg : secteur vieillissant de la Ville P�le administratif et sportif
Sp�cificit�s sociales	<ul style="list-style-type: none"> Des probl�matiques de « violence » dans le secteur Sud Des probl�matiques sociales importantes sur la cit� de l'orangerie (Nord) 	<ul style="list-style-type: none"> Dans la cit� r�cente de Mory-Acacias : pas d'histoire commune mais une volont� de collectif, organis� autour de l'�ducation notamment. Des particularit�s identitaires : entre forte identit� culturelle et recherche d'identification 	<ul style="list-style-type: none"> Des habitants qui ne participent pas � la vie en ext�rieur du quartier : auto-organisation des jeunes dans les rues, etc... (Bourg)

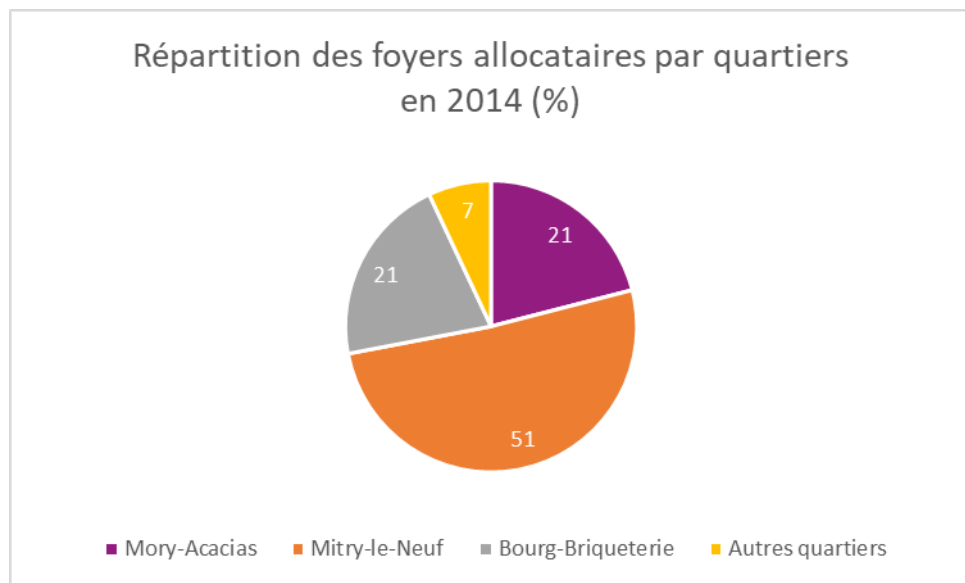
Source INSEE 2012

Données sur les familles allocataires CAF

Une répartition homogène de la population allocataire de la CAF

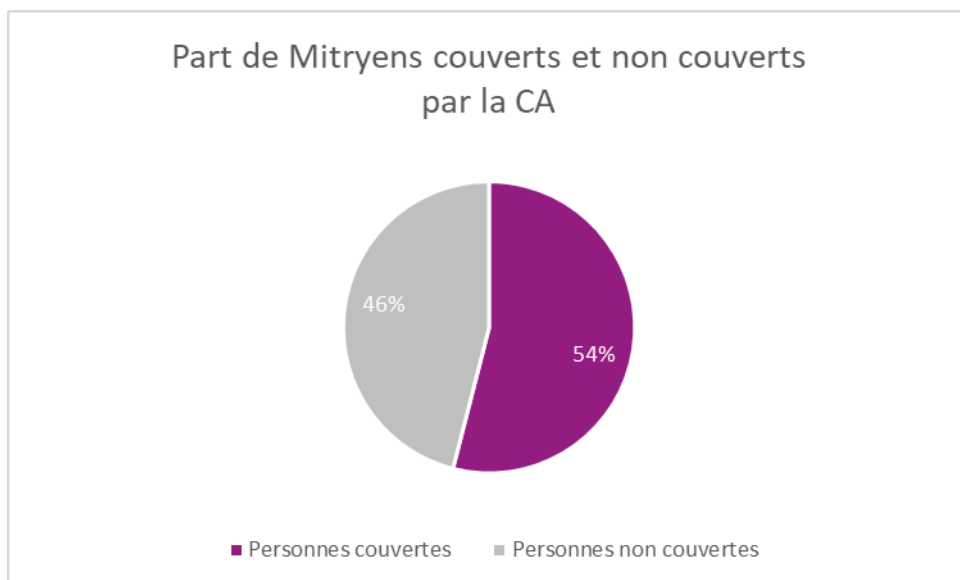
En 2014, le **nombre d'allocataires** CAF de Mitry-Mory s'élevait à **3119** ce qui représente plus de 1% (1,4%) de l'ensemble des allocataires du département de la Seine-et-Marne.

La répartition des foyers allocataires par quartiers est en relative cohérence avec le poids de chaque quartier sur la population totale. Ainsi, le quartier de Mitry-le-Neuf compte la majorité des allocataires CAF de la Ville (51%). Cependant ce sont les quartiers des Acacias et notamment du Bourg qui concentrent la plus grande part d'allocataires par rapport à leur poids dans la population totale. A noter que 59,5% des habitants du quartier du Bourg sont couvertes par les allocations CAF, contre 57,2% aux Acacias et 46,8% à Mitry-Le-Neuf.



Source CAF Seine-et-Marne 2014 - Traitement cabinet FR

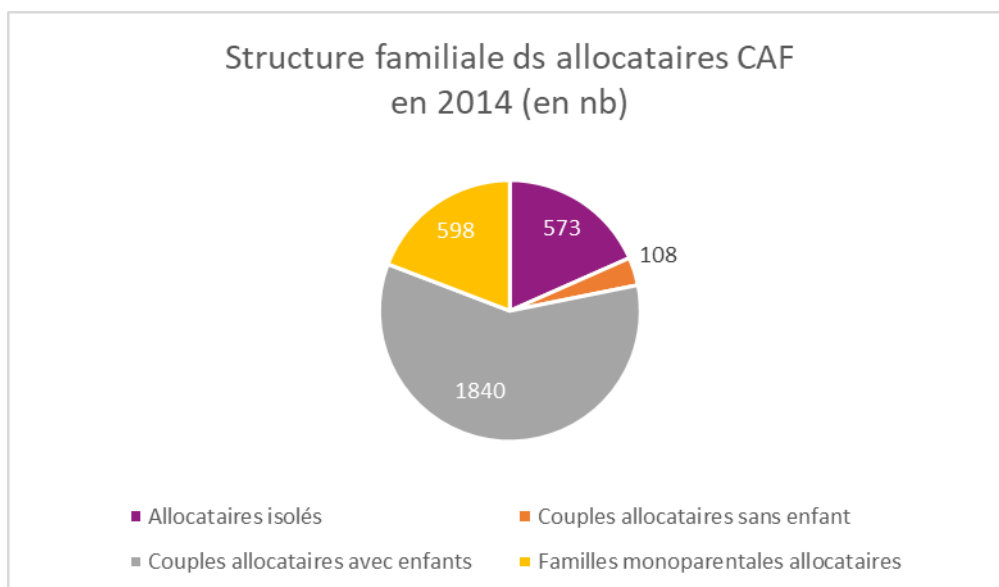
En 2014, **plus de la moitié de la population est couverte par la CAF (54%)**. Ce chiffre a augmenté de 2,7% en quatre ans, puisqu'en 2010, 51,3% des habitants de la Ville étaient couverts. Cette même année, la population couverte dans la totalité du département de la Seine-et-Marne était légèrement plus faible (49,4%) que celle de la Ville. Cette tendance se confirme car, d'après les chiffres récoltés pour l'année 2013, toujours un peu moins de la moitié de la population de la Seine-et-Marne étaient couvertes par la CAF (49,5%), tandis que près de 52% des habitants l'étaient à Mitry-Mory.



Source CAF Seine-et-Marne 2014 - Traitement cabinet FR Consultants

Une part importante de familles monoparentales couplée à une hausse des familles nombreuses

En 2014, la Ville de Mitry-Mory comptait 3119 allocataires CAF, dont **2438 familles avec enfants, soit 78,2% des allocataires**. Ce chiffre est légèrement en baisse par rapport à 2010 qui comptait 2255 familles allocataires avec enfants, soit 78,8% de l'ensemble des allocataires.



Source CAF Seine-et-Marne 2014 - Traitement cabinet FR Consultants

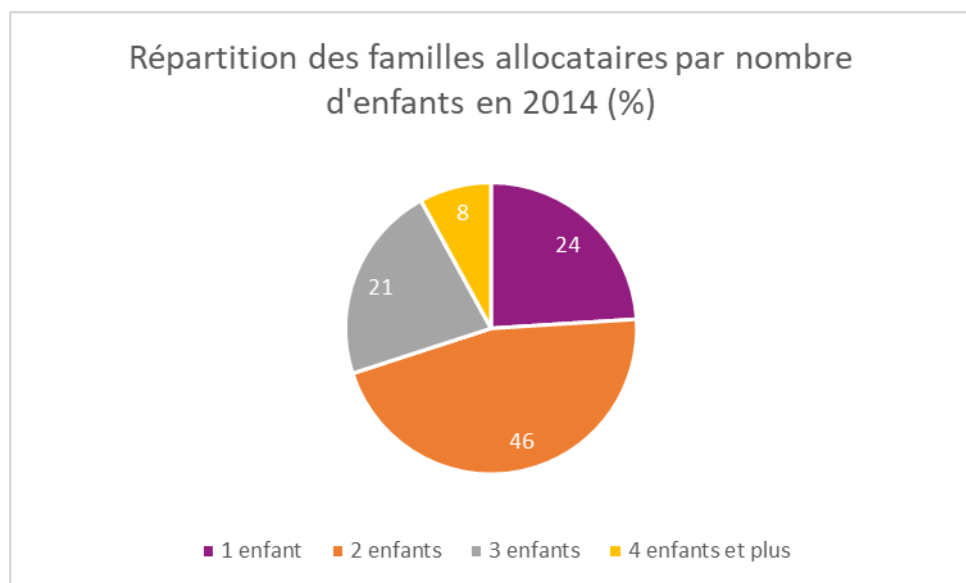
Parmi les familles allocataires avec enfants de 2014, 598 soit **24,5% étaient monoparentales** et se répartissaient sur l'ensemble du territoire de la Ville (**près de 42% d'entre elles résidaient dans le quartier de Mitry-le-Neuf**).

Source CAF Seine-et-Marne 2014 - Traitement cabinet FR Consultants

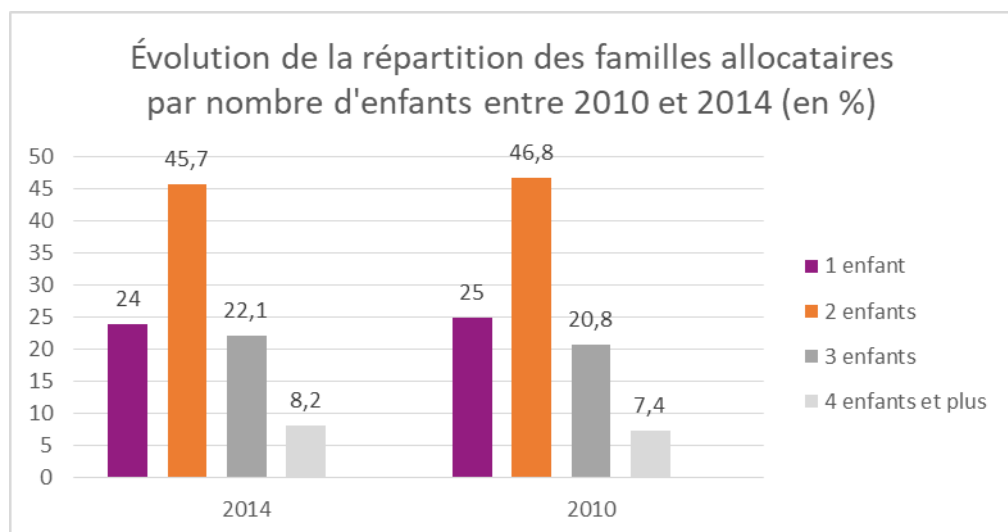
Le nombre **d'allocataires en couple avec au moins un enfant** est de 1840 et représente **59%** de l'ensemble des allocataires CAF de la Ville.

Les **allocataires isolés**, quant à eux, **étaient de 18,4%** sur la totalité des allocataires de Mitry-Mory. Ils sont davantage qu'en 2010 (17,9%)

La majorité des familles allocataires avec enfants ont 2 enfants (46%). Néanmoins cette part a tendance à diminuer au profit des familles nombreuses de 3 enfants ou plus.



Source CAF Seine-et-Marne 2014 - Traitement cabinet FR Consultants



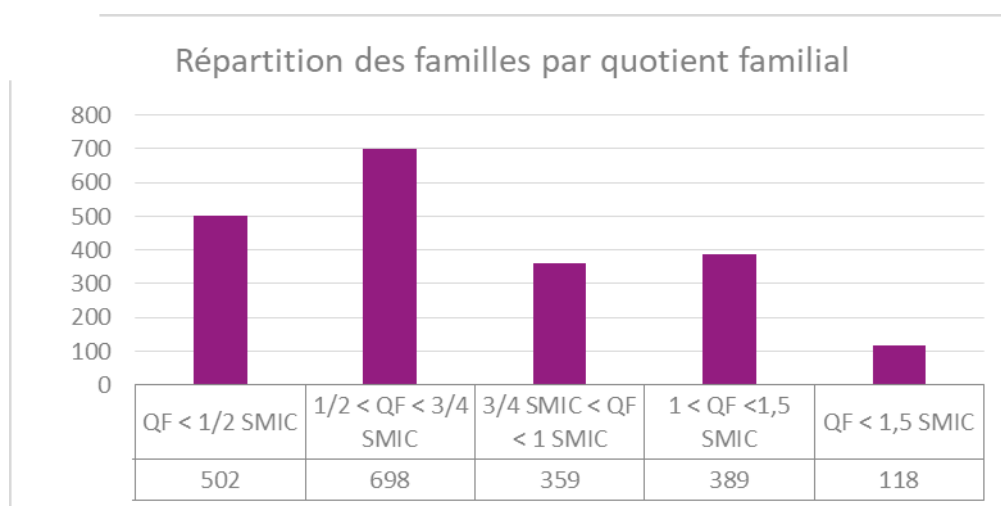
Source CAF Seine-et-Marne 2014 - Traitement cabinet FR Consultants

Ces résultats concordent avec l'analyse précédente des données démographiques et structurelles de la Ville : il y a bien une **évolution grandissante du nombre d'enfants par familles**. Celle-ci s'accompagne d'une **hausse des « familles nombreuses » allocataires**.

Une proportion importante de familles allocataires en situation de précarité

À Mitry-Mory, **plus de la moitié (58%) des familles avec enfants se situe dans les premières tranches des quotients familiaux** –QF, signifiant des ressources familiales faibles. Tandis que 25% des familles avec enfants gagnent à l'année l'équivalent d'un SMIC ou plus par mois, soit environ 1450 euros ou plus, le reste de ces familles, 75%, possèdent moins d'un SMIC par mois, soit moins de 1450 euros.

Notons que 698 familles se situent dans la **tranche 2 du quotient familial** et représentent à elles seules **plus d'un tiers (34%) des familles allocataires avec enfants**. En 2011, 592 familles étaient dans cette même situation, soit 31,4%, légèrement moins qu'en 2014.

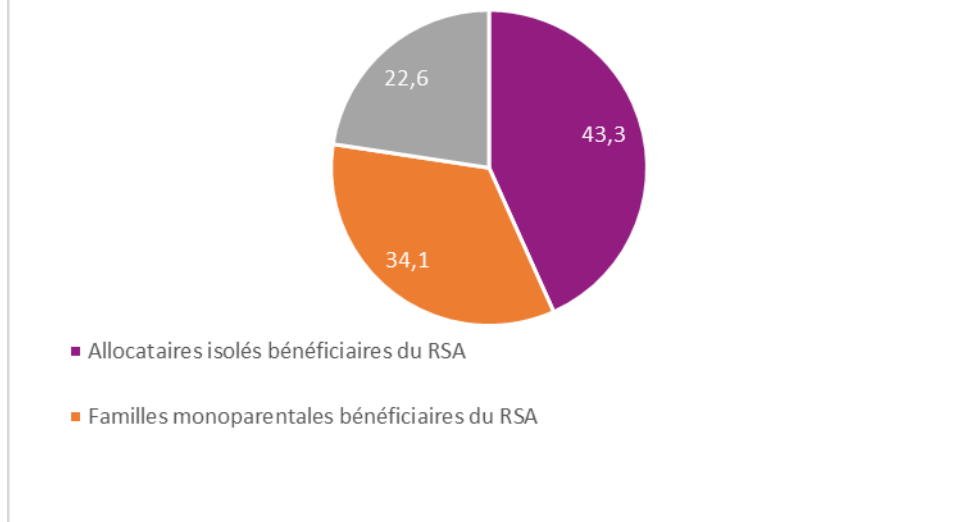


Source CAF Seine-et-Marne 2014 - Traitement cabinet FR Consultants

En 2014, sur 3119 foyers mitryens allocataires 508 bénéficient du RSA, soit 16,3% de l'ensemble des allocataires. Une grande partie des versements se font en direction des hommes et des femmes isolés (43,3%) mais le nombre de **familles allocataires bénéficiaires du RSA n'est pas négligeable : elles représentent 56,7% et sont près de 53% à avoir au moins un enfant**. C'est un peu plus qu'en 2011 où 56,3% des allocataires bénéficiaires du RSA étaient des familles.

Une comparaison par quartier indique que 45,5% des bénéficiaires du RSA vivent dans le quartier de Bourg-Acacias pour près de 43% à Mitry-Le-Neuf.

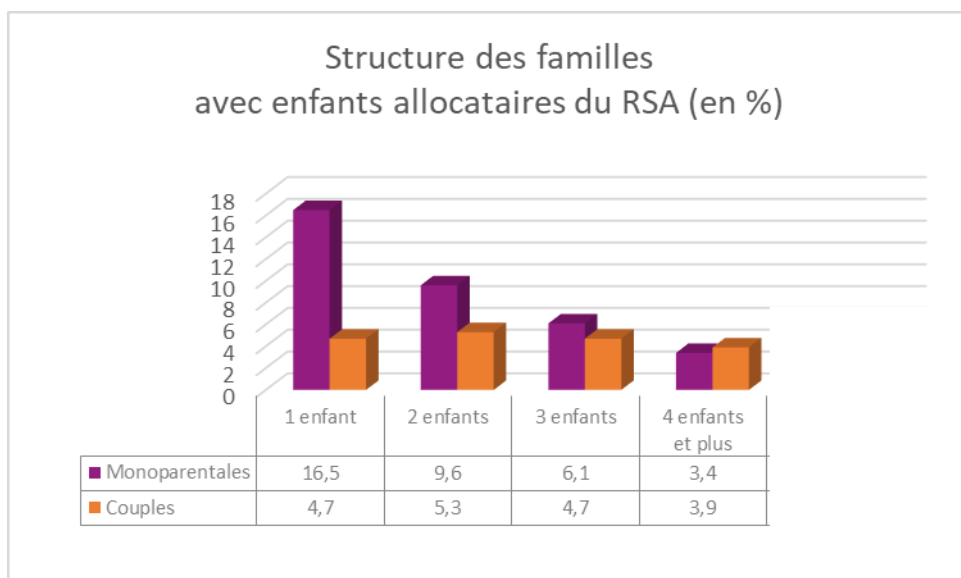
Répartition des allocataires bénéficiaires du RSA en 2014 (en %)



Source : CAF Seine-et-Marne 2014 - Traitement cabinet FR Consultants

En 2014, les familles monoparentales allocataires perçoivent davantage le RSA que les familles « en couple » (34,1% contre 22,6%) et l'écart entre les deux est particulièrement visible pour les allocataires du RSA avec un enfant (équivalent à 11,8%). **Ainsi 16,5% des bénéficiaires du RSA sont des monoparents avec 1 enfant.**

Parallèlement, la part de bénéficiaires du RSA a augmenté de presque 3% en trois ans, entre 2011 et 2014. Elle atteignait environ 16,3% (contre 13,4 %en 2011).



Source CAF Seine-et-Marne 2014 - Traitement cabinet FR Consultants

Sur l'ensemble des allocataires de Mitry-Mory, on compte 925 allocataires à bas revenus, soit 29,6% des allocataires CAF. Ce pourcentage suit la tendance départementale dont 29,8% de foyers allocataires sont à bas revenus.

68% des allocataires à bas revenus sont des familles. 300 d'entre elles soit 63,5% ont au moins un enfant. En 2014, **les familles à bas revenus avec enfants représentent 18,8 % de l'ensemble des allocataires CAF**, un chiffre plus élevé que la moyenne départementale (17,4%) et **en hausse par rapport à 2011** (17,9%).

Les familles monoparentales avec 1 enfant sont les plus nombreuses à avoir des bas revenus (14,8%). En revanche les couples à bas revenus avec 2 enfants ou plus sont plus nombreux.

Tout comme au niveau des bénéficiaires du RSA, on observe une surreprésentation des allocataires à bas revenus sur le quartier du Bourg (401 soit 43,3%). Le quartier de Mitry-Le-Neuf, en compte 427 soit 46,1%.

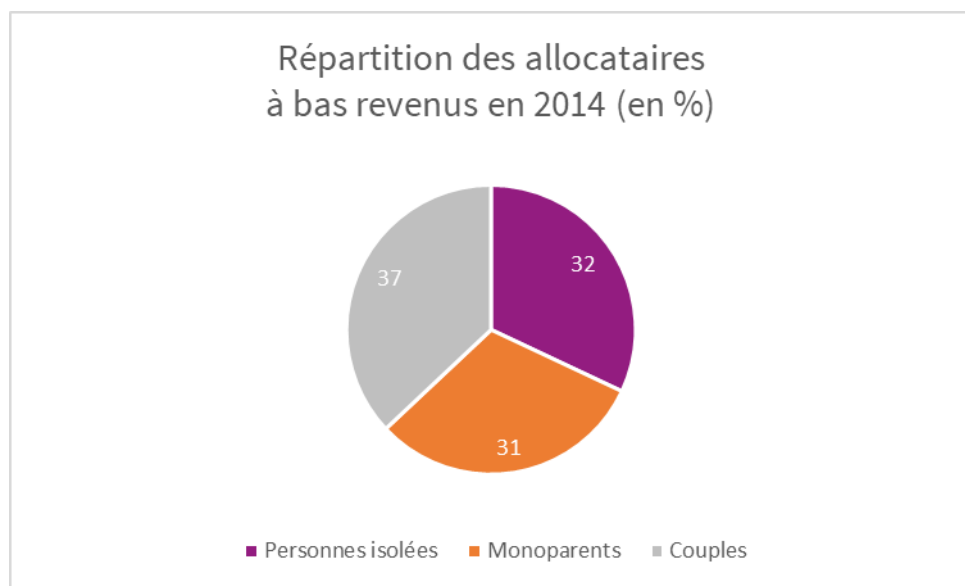
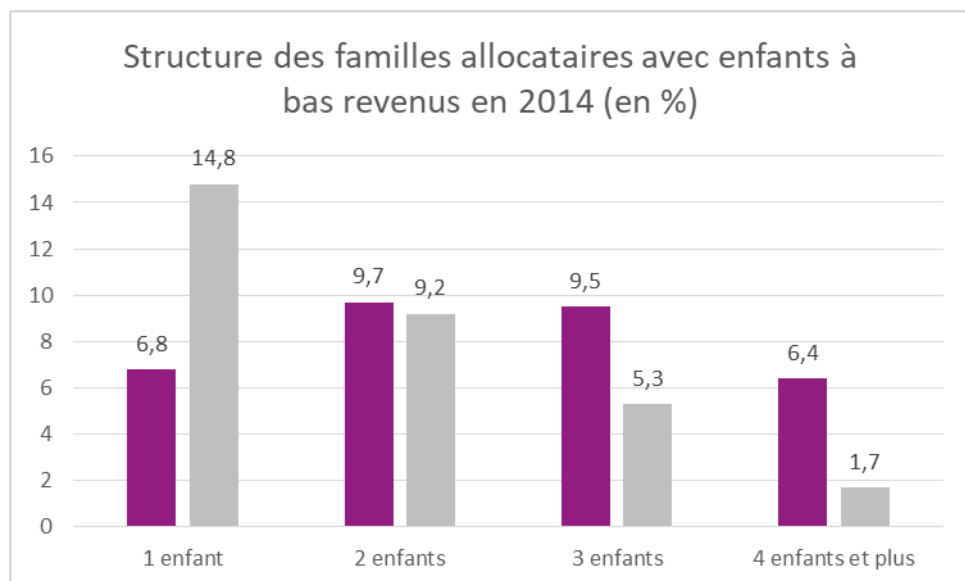


Figure 1 Source CAF Seine-et-Marne 2014



Source CAF Seine-et-Marne 2014 - Traitement cabinet FR Consultants

En outre, sur les 54% de la population couverte par la CAF, **29,7% des foyers allocataires sont dépendants à au moins une prestation**. Depuis 2010, ce chiffre connaît une certaine progression (+3% en 2014).

Il est significatif de constater que **les allocataires dépendants à 100% des prestations CAF représentent la majorité des allocataires dépendants** : en 2010 ils sont au nombre de 262, soit 34,2% de l'ensemble des allocataires dépendants. Cette proportion augmente de 4,5% en 2014, (38,7%), indiquant une **tendance à la précarisation des allocataires**. Ainsi, cette même année, 11,5% de l'ensemble des personnes allocataires de Mitry-Mory dépendent en totalité des prestations de la CAF. Cette proportion correspond presque exactement au pourcentage départemental (11,46%) des dépendances à 100% des prestations sur l'ensemble des allocataires de la Seine-et-Marne.

Ce premier aperçu de la population allocataire de la CAF témoigne d'une **situation économique assez similaire entre les allocataires CAF de la Ville de Mitry-Mory et ceux du département de la Seine-et-Marne**.

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- ✘ Une ville physiquement morcelée en trois quartiers aux réalités démographiques et socio-économiques variées
- ✘ Une part importante de jeunes et de familles avec enfants dont des familles monoparentales
- ✘ Une situation économique fragile voire précaire
- ✘ Un taux élevé de logements sociaux
- ✘ Un faible nombre d'enfants déscolarisés mais un taux de décrochage des jeunes important
- ✘ Un niveau de formation des jeunes qui reste relativement bas malgré de nettes améliorations
- ✘ Une part importante de jeunes chômeurs et une précarisation de l'emploi.

Ces différentes caractéristiques laissent deviner des **disparités économiques et sociales** entre les familles mitryriennes (ressources insuffisantes, gestion du temps/manque de temps des parents, ...) et des **besoins plus importants en termes de prise en charge et d'accompagnement de l'enfant et du jeune comme des parents.**

Par conséquent, un des enjeux du PEL de Mitry-Mory est d'adopter un point de vue **prospectif** sur la situation en :

- ✘ facilitant **l'accompagnement des familles dans les parcours éducatifs de leurs enfants** (accès aux droits, soutien à la parentalité, accès aux équipements et services, participation des familles à la mise en œuvre et le suivi du PEL, ...);
- ✘ tenant compte de **l'ensemble du parcours éducatif des jeunes, de la petite enfance à l'insertion professionnelle ;**
- ✘ ayant une **posture préventive ;**
- ✘ mettant en œuvre des **actions éducatives sur l'ensemble du territoire, prenant en compte les spécificités des quartiers et en ayant une attention toute particulière sur le quartier du Bourg qui cumule les difficultés sociales.**

Les données de la CAF sur les familles font apparaître :

- ✘ Une part importante de familles monoparentales
- ✘ Une augmentation des familles allocataires dites « nombreuses »
- ✘ Des familles allocataires aux revenus modestes et qui tendent à se précariser :
 - plus de la moitié des foyers d'allocataires du RSA sont des familles avec enfants
 - la part de familles allocataires à bas revenus avec enfants augmente et est supérieure à la moyenne départementale
- ✘ Des inégalités fortes entre quartiers : une plus forte concentration d'allocataires et surreprésentation d'allocataires en grande difficulté sur la quartier du Bourg (45,5% des bénéficiaires du RSA, ...)
- ✘ Une tendance globale à la précarisation des allocataires (augmentation du nombre d'allocataires dépendants des prestations sociales, ...)

Ces observations viennent corroborer les analyses précédentes quant à la **hausse du nombre d'enfants et la précarisation des habitants**, l'existence de **fortes disparités socio-économiques et spatiales** et sans doute des **besoins croissants d'accompagnement global des familles** en termes, d'accès aux droits, de soutien à la parentalité, d'accès aux loisirs, ...

L'offre importante de services caractérisée par :

- ✘ Une grande capacité d'accueil de loisirs péri et extrascolaires sur l'ensemble du territoire mytrien
- ✘ Des structures jeunesse qui proposent une diversité d'activités et de projets en direction des 11 -17 ans
- ✘ Le développement d'une offre culturelle originale en direction de toutes les tranches d'âge
- ✘ Un tissu sportif diversifié
- ✘ ...mais ...
- ✘ Une offre jeunesse qui ne bénéficie pas aux plus de 18 ans qui sont pourtant en demande
- ✘ Une forte déscolarisation des jeunes après la 3^{ème}
- ✘ Un manque d'articulation entre les champs scolaire, péri, et extrascolaire

Ces différents constats posent la question :

- ✘ de la **mixité sociale des accueils**
- ✘ de la **cohérence et la continuité éducative** entre les différents temps de l'enfant
- ✘ des **parcours éducatifs** de la petite enfance à l'âge adulte et à l'insertion socio-professionnelle des jeunes
- ✘ **des publics non captifs** et particulièrement des jeunes
- ✘ de la **prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire**

À partir de ces éléments et analyses : quels enjeux et modalités de mise en œuvre du Projet Éducatif Local de Mitry-Mory ?

Les constats et analyses réalisées font état d'une Ville dotée d'une offre proposant une grande capacité d'accueil, présente sur la diversité des quartiers et organisant une multiplicité d'actions en direction des différentes tranches d'âge.

Cependant, malgré la **volonté politique de rendre un service social, de proposer une offre diversifiée et d'en faciliter l'accès à tous**, force est de constater que cette **offre** souffre d'une baisse de son attractivité (diminution tendancielle des inscriptions depuis 4 ans dont les raisons semblent être multifactorielles, difficultés à toucher un public non captif, ...) et **semble répondre partiellement aux besoins** d'accompagnement notamment des familles de plus en plus en situation de précarité, et des jeunes touchés par d'importants phénomènes de déscolarisation et de décrochage scolaire.

Un fond de valeurs partagées

Les différents entretiens et rencontres collectives réalisés auprès des acteurs ressources du territoire (élu, partenaires institutionnels, responsables des services et des équipements, équipes d'animation) ont mis en avant la volonté locale partagée de poursuivre une approche globale de l'Education prenant en compte la diversité des temps et lieux éducatifs de l'enfant et du jeune. Pour ce faire, la Ville entend redonner du contenu et du sens à l'action éducative tant en interne des services qu'en direction de ses partenaires associatifs, institutionnels et des familles.

Du côté des élus, **la volonté est de développer et faire vivre une action éducative basée sur un socle de finalités et de valeurs réunies autour de trois questions :**

✘ La **citoyenneté, l'émancipation sociale** et le développement de **l'esprit critique**. Il s'agit d'accompagner la construction de l'enfant et jeune, lui donner les moyens pour qu'il devienne acteur de sa propre vie, de passer d'une logique de consommateur à une logique citoyenne. Il s'agit également de donner à l'enfant et au jeune l'opportunité d'être reconnus comme individus à part entière, capables de participer activement à un projet collectif et d'agir sur leur milieu.

✘ Le **vivre-ensemble**, c'est-à-dire faire vivre un principe de mixité sociale et culturelle sur l'ensemble des accueils, développer des dynamiques de solidarité locale, faciliter la mobilité de tous.

✘ Le **travail en réseau** avec la communauté éducative prenant en compte la diversité des acteurs du territoire dont les familles. Il s'agit de développer les coopérations entre les équipes pédagogiques des écoles et les équipes éducatives des accueils, et de renforcer le travail en transversalité entre les différents services et élus concernés. Bref garantir la mobilisation de tous autour d'un processus concerté de développement éducatif et social local.

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL

Qu'est-ce que le PEL ?

L'éducation est dans une commune l'affaire de tous. En parallèle de la famille, de l'école et des structures d'accueil de loisirs, l'éducation concerne toutes les personnes -ou presque- amenés à côtoyer les enfants et les jeunes. C'est dans cette logique d'éducation pour tous et par tous, que le PEL entre en jeu. Il permet à tous les partenaires éducatifs de formuler des objectifs communs, de s'approprier une culture et un langage commun. Il est aussi une démarche qui doit permettre de s'interroger collectivement sur la définition, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique éducative cohérente dans un contexte donné.

Le PEL est le reflet d'une politique éducative définie sur un territoire par un ensemble de partenaires qui s'associent pour l'élaborer. Il a pour objectif de mieux coordonner au plan territorial l'ensemble des actions et des interventions éducatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

L'éducation est ici considérée dans une acceptation globale, c'est-à-dire constituée par « l'ensemble des influences d'origine et de nature diverses qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu, ou que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant ou contribuent au développement de la personne ».

L'enjeu du PEL Mitryen est donc de construire un engagement commun fondé sur des valeurs partagées fondatrices de l'action éducative publique, consciente, volontaire et finalisée.

Les valeurs de l'action éducative de la Ville de Mitry-Mory

Si les valeurs éducatives défendues par la Ville de Mitry-Mory sont anciennes - elles ont donné lieu à un premier PEL en 2000 - elle les réaffirme aujourd'hui pour s'engager à construire ses actions et projets qui prennent en considération les évolutions de l'environnement social, matériel, économique et territorial. Ces changements ont produit depuis plus de quinze ans de nouvelles influences vécues ou subies par les enfants, les adolescents et, plus globalement, par les familles conduisant à de nouveaux besoins et de nouveaux enjeux.

Ce nouveau Projet Educatif Local permet à la Ville d'affirmer ses orientations éducatives dans le respect de l'exigence de valeurs et principes suivants:

- **la citoyenneté active**
- **le bien-être et l'émancipation**
- **le vivre ensemble**
- **le travail en réseau**

La citoyenneté active

La citoyenneté s'acquiert par son exercice. Au-delà de l'éducation au civisme, au respect des règles, de la loi et des autres qui permettent le vivre-ensemble, la citoyenneté active suppose d'avoir accès à des espaces de participation qui permettent à chaque citoyen en devenir (enfant et adolescent) de s'impliquer dans la vie de sa cité et dans des projets qui le concerne.

Pour soutenir ce principe, la Ville identifie au moins deux exigences :

✘ **Accompagner à l'autonomisation** : les conditions favorables au déploiement d'un projet d'autonomisation citoyenne ne peuvent s'installer que dans un cadre démocratique. Ainsi la participation à la décision (qu'elle soit dans le cadre d'une activité, d'un séjour, d'une structure, ou même d'un territoire local) est une voie incontournable d'acquisition de l'autonomie. Cela nécessite de la part des éducateurs un accompagnement réfléchi et rigoureux. L'accompagnement éducatif dans ce processus suppose d'engager une démarche de responsabilisation.

✘ **Développer la prise de responsabilité et d'initiative chez les enfants et les jeunes.** C'est un levier essentiel de l'autonomisation vers une citoyenneté active. Il s'agit de donner aux enfants et aux jeunes, dès que possible, des responsabilités qu'ils soient en mesure de tenir. Ce qui suppose de permettre l'accès aux informations utiles et de faire comprendre aux enfants et aux jeunes la nécessité d'aller au-delà de l'apparence des choses telles qu'elles se présentent, de les aider à acquérir un regard ou un point de vue critique.

Le bien-être et l'émancipation

La notion de bien-être englobe la qualité de la vie au sens large, elle est multidimensionnelle, faisant implicitement référence au bien-être affectif, social et matériel. L'environnement familial et local, l'éducation, la santé, la sécurité, le logement y occupent une place centrale, leur qualité contribuant à créer les conditions du bien-être dans la vie présente et future de l'enfant et du jeune. Parmi ces diverses dimensions, la qualité de l'environnement éducatif est essentielle pour la construction de l'enfant et de l'adolescent. Le développement de ses aptitudes et de ses compétences scolaires et sociales auxquelles cet environnement participe lui permettront d'être sujet actif de son propre avenir, de faire ses propres choix de vie, de s'émanciper des préjugés...d'exercer une citoyenneté active.

Dans cette perspective la Ville souhaite privilégier deux axes :

Encourager le plaisir d'apprendre chez les enfants et les jeunes

« *La découverte du plaisir d'apprendre est l'acte fondateur de toute éducation.* »¹. Le désir de découvrir, de connaître, la curiosité sont de puissants moteurs d'apprentissage mais ils peuvent s'avérer fragiles devant l'effort à produire, les difficultés de compréhension, la complexité des savoirs. Ils nécessitent souvent d'être accompagnés, encouragés, soutenus par les éducateurs (parents, enseignants, animateurs,...) pour inscrire durablement chez l'enfant et l'adolescent le plaisir de comprendre le monde qui l'entoure afin de mieux s'y situer.

Cette responsabilité de la communauté éducative conduit donc à ce deuxième principe :

¹ Philippe Meirieu et col., *Le plaisir d'apprendre, Paris, Autrement, 2014*

Valoriser les équipes éducatives qui prennent du plaisir à travailler ensemble autour d'enjeux et priorités partagés

Cette démarche pour construire ou encourager le plaisir d'apprendre chez l'enfant et l'adolescent se réalisera d'autant mieux si les adultes qui en ont la charge ont une représentation claire de leur fonction éducative dans le domaine qui est le leur (enseignement scolaire, activités de loisirs, citoyenneté, ...), s'ils prennent eux-mêmes plaisir à apprendre et à transmettre. Le travail d'équipe suppose de comprendre le sens de son action et d'en partager les enjeux avec d'autres éducateurs. Cette cohérence qui favorise le bien-être au travail, un climat pacifique propice aux partages de savoirs, savoir faire et savoir être, doit être encouragée et valorisée.

Le vivre ensemble

Cette notion suggère d'emblée deux représentations : celle de la diversité, de la différence : chaque personne est unique, chacun a des rythmes, des goûts, des intérêts qui lui sont propres.... et celle du lien social, des relations qui se tissent entre les personnes et les groupes, qui rassemblent et font de l'être humain un être social qui ne peut se développer qu'avec et grâce aux autres. Etre ensemble ne suffit pas à faire société, il s'agit de vivre ensemble c'est à dire se connaître, échanger entre individus, construire du commun, partager et transmettre des valeurs fondamentales : liberté, démocratie, justice, équité, solidarité et lutte contre l'exclusion, laïcité.

Les principes du Projet Éducatif Local

Faciliter la rencontre entre tous les enfants et tous les jeunes quel que soit l'âge, le sexe et l'origine sociale et/ou culturelle.

La diversité sociale, culturelle, de genre doit être un levier, et non un obstacle, au vivre ensemble. La différence est source d'enrichissement pour celles et ceux qui dépassent la peur de l'autre et les préjugés. Mais cela s'apprend, c'est une éducation au respect et à la reconnaissance de l'autre qui requiert les conditions favorables à sa mise en œuvre dès l'enfance, se poursuivant tout au long de la vie.

Cela ne peut se réaliser sans :

Se reconnaître entre acteurs éducatifs

Deuxième principe inhérent à l'éducation au vivre ensemble. Se reconnaître entre acteurs éducatifs implique d'abord que chacun soit au clair avec des fonctions éducatives qui lui sont propres et qui impliquent des responsabilités vis à vis des enfants et des jeunes : l'enseignement pour l'école, la socialisation pour les structures de loisirs, la filiation pour les familles, ce qui n'empêche pas que l'école ait aussi une mission de socialisation, la famille d'enseignement, etc. Se reconnaître entre acteurs éducatifs implique aussi que chacun ait pu ou qu'il puisse acquérir les compétences nécessaires à la compréhension de son rôle et à l'exercice de sa fonction.

Le travail en réseau

Le travail en réseau est le ciment nécessaire à une bonne coordination d'un projet réunissant différents acteurs. Dans le cadre du Projet Educatif de la Ville de Mitry-Mory, les acteurs éducatifs de différentes institutions (scolaires, familiales, péri et extrascolaires,...) doivent pouvoir développer des relations de coopération permettant les échanges de

ressources et d'informations diverses. Ce travail en réseau coordonné facilite l'obtention de résultats qui n'auraient pu être obtenus individuellement ou par la simple addition des actions et des compétences des acteurs éducatifs. Dans une recherche de cohérence entre les actions et les projets, il s'appuie et il crée de l'intelligence collective face à des situations complexes.

Pour le PEL, le travail en réseau doit permettre de :

Renforcer la complémentarité et la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant

La vie de l'enfant et de l'adolescent est rythmée par la vie familiale, scolaire, péri et extrascolaire. Dans chacun de ces espaces se déroulent des activités qui ont leurs finalités propres, sont complémentaires et pour la plupart volontairement éducatives. Cependant cette complémentarité si elle existe de fait, ne suffit pas toujours à créer de la cohérence éducative.

Seule la cohérence éducative permet de prendre en compte la vie de l'enfant dans sa globalité, donne sens aux apprentissages, les consolide et favorise la construction de sa personne. La cohérence éducative se réalise à partir d'une intention collective de coéducation.

Les conditions de réalisation de cette coéducation nécessitent donc de :

Développer et formaliser les temps de travail collectifs

La multiplicité des acteurs, enseignants, parents, collectivités, intervenants sportifs ou culturels, accueils de loisirs etc. intéressés par les temps de l'enfant doivent pouvoir trouver les conditions, espaces, moments surtout, formels (sans négliger l'efficacité des temps plus informels, de convivialité par exemple) de travail collectifs autour d'objectifs partagés.

Sur la base des valeurs et principes au fondement du projet politique, des différents acquis – du PEL de 2000, du diagnostic et des questionnaires familles/ jeunes, des enjeux identifiés, la Ville de Mitry a déterminé **3 grandes orientations** à poursuivre au titre de son Projet Educatif Local :

Favoriser l'émancipation de l'enfant et du jeune d'un point de vue individuel et collectif dans son parcours global

Il s'agit d'accompagner la construction de l'enfant et du jeune, lui donner les moyens pour qu'il devienne acteur de sa propre vie, de passer d'une logique de consommateur à une logique citoyenne. Il s'agit également de donner à l'enfant et au jeune l'opportunité d'être reconnus comme individus à part entière, capables de participer activement à un projet collectif et d'agir sur leur milieu.

Faire communauté éducative avec l'ensemble des acteurs locaux (services municipaux, équipes encadrantes, Education nationale, parents, enfants) :

Le travail en réseau avec la communauté éducative permet la prise en compte de la diversité des acteurs du territoire dont les familles. Il s'agit de développer les coopérations entre les équipes pédagogiques des écoles et les équipes éducatives des accueils, et de renforcer le travail en transversalité entre les différents services et élus concernés. Bref garantir la mobilisation de tous autour d'un processus concerté de développement éducatif et social local.

Mise en œuvre et modalité d'évolution et d'adaptation du Projet Éducatif Local

Il s'agit de définir les conditions et les modalités permettant un PEL partagé, évolutif qui puisse être réinterrogé, adapté, modifié... Le schéma ci-dessous permet de synthétiser les relations entre les **valeurs et principes** au fondement de l'action éducative de Mitry Mory, **les orientations** qui en découlent et **les objectifs** pour leur mise en œuvre qui pourront être complétés.

Des valeurs et des principes

La citoyenneté active	Le bien-être et l'émancipation	Le vivre ensemble	Le travail en réseau
-----------------------	--------------------------------	-------------------	----------------------

Des orientations éducatives

Favoriser l'émancipation de l'enfant et du jeune d'un point de vue individuel et collectif dans son parcours global	Faire communauté éducative avec l'ensemble des acteurs locaux (services municipaux, équipes encadrantes, Éducation nationale, parents, enfants)	Conduire et mettre en vie le Projet Éducatif Local
---	---	--

Des objectifs stratégiques

Accompagner à l'autonomisation d'un point de vue physique en développant et valorisant l'apprentissage, la confiance en soi et la curiosité – et intellectuelle par l'acquisition de connaissances, de l'esprit critique, par la pratique.	Favoriser les échanges, la connaissance et reconnaissance entre acteurs éducatifs	Impulser en interne la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs stratégiques
Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté en développant et valorisant les notions de respect, d'entre-aide, de responsabilisation et d'ouverture au monde.	Accompagner les familles dans la réussite éducative des enfants et des jeunes	Favoriser la participation de tous les agents à la mise en œuvre du PEL
	Définir les modalités d'une gouvernance multi-acteurs du PEL (Ville, partenaires institutionnels, CLSPD, ... et associatifs, parents, enfants, jeunes, ...)	Animer une gouvernance interne du PEL
		Communiquer pour mieux faire connaître l'offre éducative, les différents services et informer sur les droits

CONCLUSION

Sur la base de ces valeurs, déclinées en orientations éducatives et en objectifs stratégiques, chaque service et structures en situation d'accueil des enfants et des jeunes pourra définir des objectifs opérationnels propre aux problématiques particulière de son secteur d'activité. Ces objectifs opérationnelles qui en découleront devront permettre d'alimenter la réflexion des services et structures d'accueils et servir de cadre à leur projet.